



PATRIMOINE



SUR
LE **WEB**

● **Retraite** A quel âge pourrez-vous partir à la retraite ? Toujours à 62 ans mais avec la création d'un « âge d'équilibre », vous serez peut-être contraint de travailler quelques mois, voire quelques années de plus, pour optimiser vos droits. A l'inverse, ceux qui ont commencé à travailler plus tard peuvent être avantagés par la réforme. Ainsi, l'âge d'annulation de la décote, aujourd'hui fixé à 67 ans, serait abaissé, puis supprimé. Comment peuvent se combiner les différentes décotes ? Les simulations de **Sapiendo Retraite** sur lesechos.fr/patrimoine.